

Motion

Mérites sportifs et culturels

Selon un document intitulé « Désignation des sportif-ves méritant(e)s delémontain(e)s » daté d'octobre 2022, non signé, mais émanant apparemment du Département delémontain de la culture, des sports et des écoles, notre Ville honore ses sportif-ves méritant(e)s selon des modalités et les critères qui y sont précisés.

Le Conseil communal a adopté le 29 avril 2019 la Directive concernant le prix de la culture, portant le numéro 443.16, sur la base de laquelle il a été décerné à une personne en 2024, une en 2022, deux en 2020, qui se sont distinguées et ont fait honneur à la Commune de Delémont (<https://www.delemont.ch/fr/Tourisme-culture-et-loisirs/Culture/Prix/Prix-culturels-remis-par-la-Ville.html>).

La plupart des communes honorent sur un pied d'égalité les acteurs et actrices du sport et de la culture. Il n'est pas question ici de remettre en cause le prix de la culture selon la directive susmentionnée, mais de faire en sorte que les acteurs culturels, heureusement nombreux dans notre ville, aient une chance d'obtenir une reconnaissance analogue à celle des sportifs, à hauteur de leur engagement. Il va sans dire que les mérites sportifs et culturels pourraient être décernés au cours d'une cérémonie commune.

Le Conseil communal est dès lors invité à prendre les mesures en vue d'honorer chaque année ses acteurs et actrices de la culture selon des critères et en suivant une procédure qu'il lui appartiendra de fixer, par exemple par l'adoption d'une nouvelle directive.

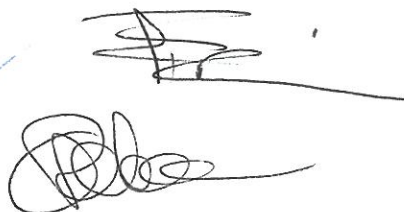
Delémont, le 30 mars 2026

Pour le groupe le Centre :

Serge Beuret



F. Ribes



D. Boyuoc